



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



CYCLE DES  
HAUTES  
ÉTUDES DE LA  
CULTURE

# CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 20-21 - « Écologie et culture »

SYNTHÈSE DU RAPPORT DU GROUPE 7

## Pérennité et résilience économique : inscrire la culture dans le temps long de la société

**RÉFÉRENT** : Steven HEARN, Président-Fondateur de Scintillo, incubateur culturel

**Fadi BOUSTANI**, Adjoint à la directrice des publics de la Bibliothèque nationale de France

**Katia CARTACHEFF**, Directrice des opérations pour le Louvre Abu Dhabi, Agence France-Muséums

**Sébastien FERRIBY**, Conseiller politiques culturelles et éducatives de l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalité

**Amel NAFTI**, Directrice générale de l'École supérieure d'art et design de Grenoble Valence

**Sylvie ROBERT**, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine

**Éric SOULIER**, Conseiller de coopération et d'action culturelle — Ambassade de France en Nouvelle-Zélande

**Christophe THIEBAUT**, Expert-comptable et commissaire aux comptes, dirigeant fondateur de la société « Gestion & Stratégies – Auditoria »

Les rapports du CHEC sont le fruit de la réflexion collective de leurs auteurs sans engager, dans leurs constats et propositions, le ministère de la Culture.

## **SYNTHÈSE ET POINTS MARQUANTS DU RAPPORT**

### **« PÉRENNITÉ ET RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE : INSCRIRE LA CULTURE DANS LE TEMPS LONG DE LA SOCIÉTÉ »**

#### **Le secteur de la Culture connaît un contexte de forte fragilisation :**

- Du fait de la fermeture majoritaire des équipements et de l'interdiction des événements entre mars 2020 et mai 2021, la crise a provoqué un changement brutal des pratiques culturelles à travers l'utilisation massive des équipements numériques, pendant les périodes de confinement mais semble-t-il également après (cf étude du DEPS de septembre 2021).
- Les effets de la crise affaiblissent tous les secteurs de la création (spectacle vivant, arts plastiques...) qui étaient déjà en proie à une compétition exacerbée par les nouveaux modèles de diffusion de la culture.
- S'y ajoute une surinformation culturelle des publics tendant à placer toute œuvre au même niveau si de puissants outils de médiation ne sont pas déployés.
- À cela s'ajoute l'enjeu de la souveraineté numérique des pays européens aujourd'hui face au quasi-monopole des GAFAs qui échappent le plus souvent à l'impôt et à toute régulation importante.
- Cette crise est de nature à accélérer les transformations en cours depuis plusieurs années au regard des enjeux liés au développement du numérique, à la promotion des droits culturels et à la protection de l'environnement, invitant les acteurs du champ culturel à s'adapter ou à trouver de nouvelles solutions économiques plus viables.

#### **Le rapport préconise de nouveaux équilibres. Pour être résilientes les politiques culturelles doivent notamment :**

- mieux s'articuler qu'aujourd'hui à tous les niveaux des territoires : local, national, européen et international ; physiques comme numérique ;
- intégrer une démarche de développement durable dans leurs activités ;
- être plus juste économiquement et se penser sur un temps long.

On reprendra ici ces différents éléments :

➤ **Pour mémoire : investir le champ culturel dans les dispositifs européens**

La politique culturelle ne saurait être traitée de manière isolée, mais a tout intérêt à imprégner tous les autres volets. Au plan européen, elle est maintenant prise en compte dans l'ensemble des politiques de l'Union européenne. La politique régionale, par exemple, finance la préservation du patrimoine local dans le cadre des fonds structurels. Les politiques de l'environnement, du tourisme, de la recherche, de l'emploi et de la formation ont également des effets importants sur la culture. Les actions communautaires émanent soit de programmes explicitement culturels (Europe Creative), soit de programmes relatifs au développement régional, à l'éducation et la formation professionnelle (Erasmus+), au numérique et à l'innovation (Horizon Europe, directive DSA et DMA), mais aussi à la coopération avec les pays tiers, à l'environnement, au tourisme, à la recherche, ou encore aux jumelages.

Le fait nouveau est la proposition d'un nouveau Bauhaus européen – un espace de co-création dans lequel les architectes, les artistes, les étudiants, les ingénieurs, les designers travaillent ensemble pour réaliser cet objectif commun d'une Europe innovante et respectueuse de l'environnement.

➤ **Mais c'est au plan de l'articulation national et local que le rapport propose des voies renouvelées**

Le rapport appelle à mieux prendre en compte les nouvelles mobilités de nos concitoyens, les solidarités et les coopérations dans la déclinaison de nos politiques publiques : ce que l'on nomme la géographie du sensible.

C'est à l'État d'initier ce nouvel équilibre avec une profonde modification de son positionnement et de ses orientations. Il lui faut mieux articuler ses politiques publiques en matière de culture pour mieux accueillir l'émergence et le renouvellement des pratiques, faire confiance à l'échelon territorial, et réfléchir à de nouvelles ressources. L'État doit renouveler son rapport aux collectivités, ne pas la limiter son intervention à ce qui est labellisé, et tenir compte des enjeux communs en terme de politique culturelle. Il doit approfondir la question de la gouvernance à l'échelle locale et s'assurer de la pérennité et de la bonne structuration des instances locales de dialogue (CLTC, Coreps...).

**À cet égard le rapport propose plusieurs orientations dont le Ministère pourrait s'emparer :**

➤ **Une approche moins normative**

Selon les auteurs du rapport, le ministère de la Culture devrait se montrer moins normatif et se situer davantage dans une logique d'impulsion et d'accompagnement des actions qu'il souhaite développer dans les territoires. Il s'agit de faire confiance

aux territoires, et donc d'adapter les modalités de soutien dans une logique moins verticale et descendante.

➤ **Un renforcement des services déconcentrés source d'un partenariat renforcé avec les collectivités territoriales**

Des crédits d'intervention seraient déconcentrés, pour laisser plus de latitude aux services afin de valoriser les projets locaux, en partenariat avec les collectivités. Dans ce cadre les DRAC devraient disposer d'une enveloppe non « pré-affectée » destinée à accompagner en lien avec les collectivités territoriales de nouveaux projets.

Le ministère de la Culture doit lancer une véritable politique culturelle écologique et en faire une priorité, à travers notamment l'élaboration d'outils spécifiques sectoriels et le développement de la formation initiale et continue. Des états généraux de l'urgence écologique sur le plan culturel pourraient ainsi être organisés pour co-construire ces outils en veillant à une meilleure répartition des financements à l'égard des territoires ruraux notamment.

Le rapport plaide aussi pour un renforcement des moyens d'actions humains et financiers des DRAC afin de pouvoir répondre aux besoins des collectivités et des acteurs en termes de dialogue, d'information, de co-construction de projets et d'ingénierie, en particulier pour les petites collectivités. Le ministère de la Culture doit veiller à assurer un meilleur équilibre des financements attribués aux territoires ainsi qu'un meilleur accompagnement des « petits » acteurs locaux.

Symétriquement, la décentralisation culturelle doit encore être renforcée pour donner plus de libertés aux initiatives des collectivités territoriales en lien avec l'État.

➤ **Faciliter et repérer l'émergence**

Le « coût d'entrée » en matière de temps et d'énergie pèse lourd. Il conviendrait de réfléchir à l'amélioration de cette émergence et à la facilitation de cette entrée dans des dispositifs de suivi plus adaptés, en menant également une logique de repérage de « talents » et de structures ou de lieux innovants dans une volonté d'accompagnement et de formation.

En matière de financement en associant de manière plus proche des opérateurs privés (banque, organisme de cautionnement ou de mutualisation, professionnels du chiffre...) pour se rapprocher d'une logique assumée « d'incubateurs culturels » quant à l'analyse des dossiers et projets. Dans le même état d'esprit développer les réseaux de professionnels « amis de la culture » qui seraient prêts à être sollicités pour accompagner, soutenir, financer des projets culturels. Il conviendrait également d'améliorer les outils de gestion et d'aider à la professionnalisation des structures de petites tailles.

➤ **De nouvelles ressources**

• **La taxe de séjour**

Il s'agirait de dédier tout ou partie de la taxe de séjour, en augmentant à la marge son montant, aux dépenses « Culture » afin de générer des ressources nouvelles à l'entretien de notre patrimoine ou à la création d'œuvres. De manière plus générale, une refonte de la fiscalité semble nécessaire pour éviter les effets d'aubaine tout en incitant la création

• **Un développement renforcé du 1% artistique**

Le 1% artistique, qui s'applique à l'État, à des établissements publics et aux collectivités territoriales dans le cadre des compétences transférées par les lois de décentralisation de 1982/83, a constitué un formidable élan en faveur des plasticiens. Celui-ci pourrait être étendu au secteur du BTP pour les opérations d'aménagement en particulier, dans le cadre d'un nouveau dispositif 1% béton, dont les modalités resteraient à définir. Ce dispositif permettrait de dégager de nouvelles ressources pour les artistes et en particulier les plasticiens.

➤ **Numérique et développement durable : une prudence encore de mise**

L'étude du « Shift Project » sur la culture estime que les trois quarts environ des émissions de gaz à effet de serre émis par le numérique concerne l'activité culturelle, ceci ne représentant pour autant qu'un pour cent des émissions au niveau mondial.

Mais à supposer que cette empreinte carbone soit aujourd'hui acceptable, à fortiori au regard de déplacements actuellement moins nombreux, qu'en est-il de la tendance à venir ? En effet les acteurs culturels sont invités à utiliser des formats numériques de plus en plus lourds pour diffuser des programmes en 4K et 8K (réalité virtuelle). Le danger est que ces formats soient particulièrement énergivores et tendent à nécessiter des réseaux de communication toujours plus puissants, engendrant de nouveaux besoins, de nouvelles saturations de réseaux et des renouvellements de terminaux et d'infrastructures. Cette spirale, si elle se confirme, participe de fait à l'augmentation des déchets liée à l'obsolescence rapide des équipements, à la réduction des ressources naturelles, et in fine au réchauffement climatique.

➤ **Des efforts concrets en termes de RSE**

L'État pourrait rendre obligatoire un réel bilan RSE dans les bilans financiers des sociétés et institutions culturelles. Une réflexion sur la gouvernance (structures juridiques mais aussi gouvernance, renouvellement des dirigeants...) devrait être menée. Sur le plan écologique, une plus grande prise en compte de l'impact des activités semble nécessaire avec une réflexion sur la durée des expositions temporaires, le nombre de représentations d'une création de spectacle vivant, le mode de tournée, la réutilisation de créations du catalogue...